



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17/01/2022

Validation des acquis de l'expérience : 20 ans après sa création, des expérimentations en cours pour faciliter son utilisation

Le 17 janvier 2002, la loi de modernisation sociale créait la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour permettre à toute personne engagée dans la vie active de valider les acquis obtenus de ses expériences, notamment professionnelles, en vue de l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle. Vingt ans après, des expérimentations ont été lancées, notamment par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, pour en renforcer l'utilisation et en faire un vrai outil au service de la formation des actifs.

Aux côtés de l'enseignement scolaire et de la formation continue, la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) constitue la troisième voie d'accès à la certification. A ce titre, elle figure parmi les actions éligibles au financement par le compte personnel de formation (CPF).

Après 20 ans de pratiques, cet outil reste trop peu connu et trop peu utilisé. Il constitue pourtant une véritable opportunité d'accéder à la qualification et permet une insertion dans l'emploi durable. C'est également un levier efficace d'évolution et de transition professionnelles.

Il apparaît donc nécessaire d'agir en faveur d'une plus forte mobilisation de la VAE et d'une meilleure sécurisation du parcours, particulièrement dans le contexte actuel de transformations économiques en lien avec les transitions technologiques et environnementales, qui demandent une plus grande adaptabilité des compétences aux besoins des entreprises.

La VAE doit également permettre de répondre aux attentes de nouveaux publics, parmi lesquels les jeunes éloignés de l'emploi, peu ou pas qualifiés, ainsi que des actifs alternants courtes périodes d'emploi et périodes de chômage.

Pour consolider la VAE et en faciliter le recours, Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a souhaité lancer une expérimentation dans le secteur du grand âge – dont les besoins de recrutement sont importants – pour lever les freins existants, rendre son accès plus simple et plus lisible, réduire les délais et les démarches administratives, tout en préservant l'exigence et la qualité de la preuve des compétences détenues. Cette expérimentation s'ajoute à d'autres initiatives, notamment celle conduite par les AT pro.

Pilotée par Carine Seiler, haut-commissaire aux Compétences, cette expérimentation permettra d'alimenter la réflexion des certificateurs sur les nécessaires évolutions de cet outil de reconnaissance des compétences.

A l'occasion des 20 ans de la VAE, le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion réaffirme son engagement à faire de cette voie d'accès à la certification, une voie pleinement mobilisable au bénéfice des actifs et des besoins de l'économie.

« Entrer dans une démarche de VAE tient encore trop souvent du parcours du combattant. Nombreux acteurs, freins administratifs et des délais très longs conduisent de nombreux actifs à l'abandon. Cet outil d'accès à la qualification doit pouvoir être pris en main par les actifs pour sécuriser leur parcours professionnel et participer à leur émancipation. L'expérimentation en cours que j'ai souhaité mettre en place doit nous permettre de poser les bases de cette transformation et de donner à la VAE la place qui doit être la sienne dans notre système de formation » **déclare Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« Notre choix, c'est de réformer par l'expérimentation, de tester à petite échelle avant de généraliser, de parier sur l'ingéniosité des acteurs, de prendre en compte le retour des utilisateurs, de ceux qui se lancent de cette formidable aventure, pour ajuster et apporter un service « sur mesure ». Le mouvement est engagé. Il nous appartient aujourd'hui de franchir une nouvelle étape, à partir des enseignements de l'expérimentation en cours. Car, nous ne pouvons pas construire la société de la connaissance sans la société de la reconnaissance ! » **Carine Seiler, Haut-Commissaire aux compétences.**

Contact presse :

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet d'Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

